



COMMUNE D'ARACHES-LA FRASSE
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARACHES-LA FRASSE

L'an deux mille treize,

Le 31 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arâches-La Frasse dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia ROSA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2013

Présents :

Le Maire :

Mme Patricia ROSA

Les Adjoints :

Mme et MM. : Willy EGARD - Christiane MORET COSTAFROLAZ - Yvon GUERRIER -
Gwénaél RUAU

Les Conseillers :

Mmes et MM. : Pierre EFFRANCEY - Christophe GREFFOZ - Michèle RONCHIETTO
PASSY - Hélène ROUX - Georges THIBAUT

Absents/Excusés :

Mmes et MM. : Nicolas BONHOMME (pouvoir remis à Christophe GREFFOZ) - Laurence
BOURSE (pouvoir remis à Hélène ROUX) - Nadine CLERC - Aline LESENEY (pouvoir remis
à Willy EGARD) - Marlène MANGIN

Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

• en exercice : 15

• présents : 10

• votants : 13

Vote :

• pour : 13

• contre : -

• abstention :

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville le : 06.08.2013 et de sa publication par affichage en Mairie, le : 09.08.2013

Le Maire,

Mme Patricia ROSA



Objet : Droit de préemption - Validation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

N° 13.07.31.02

Madame Ronchietto rappelle la délibération du 10 juillet 2008 ayant pour objet l'institution du droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux

et de la proposition de délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel s'exerce le droit de préemption institué.

Suite aux avis favorables de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute Savoie et de la Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Haute Savoie, il est proposé la validation définitive de ce périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Valide le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité conformément au plan ci-joint.
- ✓ Donne tous pouvoirs au maire pour signer les actes afférents à l'institution de ce droit de préemption,
- ✓ Dit que ces documents seront annexés au PLU

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Mme P. ROSA.



